Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 546 554 $ ET UN EMPRUNT DE 4 546 554 $ POUR DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON JEUNESSE, POUR L'AJOUT D'UN TOIT À LA PATINOIRE EXTÉRIEURE, POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PUMP TRACK ET SKATE PARC, POUR LA DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ET DU CENTRE MUNICIPAL ACTUELS ET POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL

PROPOSÉ PAR : MONSIEUR GILLES LAPIERRE
APPUYÉ DE : MONSIEUR ANDRÉ CAMIRAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	19 MAI 2020
DÉPÔT DU PROJET DE REGLEMENT :	19 MAI 2020
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	9 JUIN 2020
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER :	2 JUILLET 2020
APPROBATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :	31 AOÛT 2020
ENTRÉE EN VIGUEUR :	2 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire et dans l'intérêt de la Ville de Saint-Constant d'autoriser les travaux prévus au présent règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas en main les fonds nécessaires pour acquitter leur coût et qu'il y a lieu de faire un emprunt pour se procurer les sommes requises;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2020 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2020;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la construction d'un Pavillon jeunesse, pour l'ajout d'un toit à la patinoire extérieure, pour l'aménagement d'un pump track et skate parc, pour la démolition de la Maison des jeunes et du Centre municipal actuels et pour l'aménagement de deux terrains de basketball, ces travaux sont estimés à 4 546 554 $ incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Cheikh Béthio Diop, directeur des Services techniques et Christiane Traversy, chef de division loisirs, en date du 28 avril 2020, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe 1.

ARTICLE 2 Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 546 554 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 546 554 $ sur une période de vingt (20) ans, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 9 juin 2020.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1
DESCRIPTION DES TRAVAUX

RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20

ANNEXE 1.0 - RÉSUMÉ

VILLE DE SAINT-CONSTANT

CONSTRUCTION PAVILLON JEUNESSE	2 059 144 $
AJOUT TOIT PATINOIRE EXTÉRIEURE	1 636 074 $
AMÉNAGEMENT D'UN PUMP TRACK ET SKATE PARC	645 277 $
DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ET DU CENTRE MUNICIPAL ACTUEL	103 143 $
AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL	102 917 $
Montant total du règlement	**4 546 554 $**

Le 28 avril 2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20

ANNEXE 1.0

CONSTRUCTION PAVILLON JEUNESSE -PROJET 2019GÉ53-AOP
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 24 février 2020.

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0	**TRAVAUX**			
1.1	Organisation et aménagement de chantier			140 340 $
1.2	Infrastructure			453 684 $
1.3	Superstructure et Enveloppe			362 948 $
1.4	Aménagement intérieur			187 523 $
1.5	Services			399 243 $
1.6	Imprévus (1.1 à 1.6)	10	%	154 374 $
		SOUS-TOTAL (1.0)		1 698 111 $
2.0	**HONORAIRES PROFESSIONNELS**			
2.1	Architecte et ingénieurs	10	%	169 811 $
		SOUS-TOTAL (2.0)		169 811 $
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		1 867 922 $
3.0	**TAXES**			
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			93 396 $
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			186 325 $
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			-186 549 $
		SOUS-TOTAL (3.0)		93 172 $
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		1 961 094 $
4.0	**FRAIS INCIDENTS**			
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			98 050 $
		GRAND TOTAL 1.0 à 4.0		**2 059 144 $**

Préparé par : _____ Diop.
Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 28 avril 2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20

ANNEXE 1.0

AJOUT TOIT PATINOIRE EXTÉRIEURE - PROJET 2020GÉ08
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 23 janvier 2020

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0	**TRAVAUX**			
1.1	Organisation du chantier			20 622 $
1.2	Fourniture et installation de la structure et du revêtement métalique			755 538 $
1.3	Fourniture et installation du revêtement mural extérieur en bois			122 669 $
1.4	Fourniture et installation des arrêts de neige			67 102 $
1.5	Fondation			233 969 $
1.6	Fourniture et installation de l'éclairage de la patinoire			67 800 $
1.7	Imprévus (1.1 à 1.6)	5	%	63 385 $
		SOUS-TOTAL (1.0)		1 331 085 $
2.0	**HONORAIRES PROFESSIONNELS**			
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	4,0	%	61 220 $
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux	4,0	%	61 220 $
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	30 610 $
		SOUS-TOTAL (2.0)		153 050 $
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		1 484 135 $
3.0	**TAXES**			
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			74 207 $
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			148 042 $
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			-148 221 $
		SOUS-TOTAL (3.0)		74 029 $
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		1 558 164 $
4.0	**FRAIS INCIDENTS**			
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			77 910 $
		GRAND TOTAL 1.0 à 4.0		**1 636 074 $**

Préparé par : Diop

Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 28 avril 2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20

ANNEXE 1.0

AMÉNAGEMENT D'UN PUMP TRACK ET SKATE PARC
PROJET 2020GÉ22
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 23 janvier 2020

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0	**TRAVAUX**			
1.1	Fourniture et installation			500 000 $
1.2	Imprévus (1.1)	5	%	25 000 $
		SOUS-TOTAL (1.0)		525 000 $
2.0	**HONORAIRES PROFESSIONNELS**			
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	4,0	%	24 140 $
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux	4,0	%	24 140 $
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	12 070 $
		SOUS-TOTAL (2.0)		60 350 $
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		585 350 $
3.0	**TAXES**			
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			29 268 $
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			58 389 $
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			-58 459 $
		SOUS-TOTAL (3.0)		29 197 $
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		614 547 $
4.0	**FRAIS INCIDENTS**			
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			30 730 $
		GRAND TOTAL 1.0 à 4.0		**645 277 $**

Préparé par : Diop

Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 28 avril 2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20

ANNEXE 1.0

DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ET DU CENTRE MUNICIPAL ACTUEL
PROJET 2020GÉ23
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 23 janvier 2020

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0	**TRAVAUX**			
1.1	Démolition de la maison des jeunes et du centre municipal actuel			89 110 $
1.2	Imprévus (1.1)	5	%	4 456 $
		SOUS-TOTAL (1.0)		93 566 $
2.0	**TAXES**			
2.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			4 678 $
2.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			9 333 $
2.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			-9 344 $
		SOUS-TOTAL (2.0)		4 667 $
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		98 233 $
3.0	**FRAIS INCIDENTS**			
3.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			4 910 $
		GRAND TOTAL 1.0 à 3.0		**103 143 $**

Préparé par : _____

Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

Le 28 avril 2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20

ANNEXE 1.0

AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL
PROJET 2020GÉ24
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 23 janvier 2020

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0	**TRAVAUX**			
1.1	Fourniture et installation de deux terrains de basketball			85 000 $
1.2	Imprévus (1.1)	5	%	4 250 $
		SOUS-TOTAL (1.0)		89 250 $
2.0	**HONORAIRES PROFESSIONNELS**			
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	1,0	%	1 030 $
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux	1,0	%	1 030 $
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	2 050 $
		SOUS-TOTAL (2.0)		4 110 $
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		93 360 $
3.0	**TAXES**			
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			4 668 $
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			9 313 $
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			-9 324 $
		SOUS-TOTAL (3.0)		4 657 $
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		98 017 $
4.0	**FRAIS INCIDENTS**			
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			4 900 $
		GRAND TOTAL 1.0 à 4.0		**102 917 $**

Préparé par : Christiane Traversy
Christiane Traversy, chef de division loisirs

Le 28 avril 2020